

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle/Déplacement d'élus communautaires

Séance du 14/08/2025

2<sup>ème</sup> convocation

Délibération n°49

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 9

Absents : 31

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0



Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 09 aout 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2<sup>ème</sup> convocation le jeudi 14 aout 2025 à 08 heures 30 au Pôle d'Excellence Rurale à Coconi, sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA.

Présents :

ALLAOUI Mohamed, BOINA Rifay Raim, CHANRANI Daoudou, FARADJI Saindou, ISSOUFI Ramadani, MADI OUSSENI Mohamadi, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahamed

Absents :

RIDHOI Zaïnabou ATTIBOU Zaïnati IBRAHIMA Saïd Maarifa, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR Inchaty SOILIH, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahmada, MROIVILI MOILIM Amina, SAID Mariame, ANDJILANI Housseni, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, BOURA MCOLO Vita, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, CHANFI Bibi, YSSOUMAIL AHAMADI, AHMED COMBO Papa.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

❖ **Conférence d'Inteco' Outre-mer**

La 13<sup>ème</sup> édition de la Conférence d'Interco' Outre-mer s'est tenue aux Sables d'Olonne du 23 au 26 juin 2025 et a pour titre « Intercommunalité – communes : jouer collectif pour le territoire ». Pourquoi ce choix ? Quel sens lui donner alors qu'approchent les échéances électorales locales, alors que s'ouvrira un mandat aux enjeux notamment financiers particuliers, alors que s'intensifient, voire se complexifient, les enjeux de développement et d'aménagement des territoires ? Une ouverture de Conférence enrichie d'une réflexion autour de l'architecture institutionnelle particulière de l'Outre-mer comme levier de développement.

❖ **La 35<sup>ème</sup> convention des Interco de France**

Les 08, 09 et 10 octobre 2025 se tiendra à Toulouse la 35<sup>ème</sup> convention des intercommunalités de France, qui aura pour thème « Des Ruralités aux Métropoles, Faire France Ensemble, 2026/2032 ».

A l'occasion de ces journées, il sera proposé aux élus de Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion et la Polynésie un temps d'échange, destiné à débattre des enjeux spécifiques à ces territoires, et de renforcer le plaidoyer au service des intercommunalités ultramarines.

Dans ces temps de crise où le gouvernement cherche à faire participer massivement les collectivités à l'effort de réduction de la dette publique nationale, la solidarité entre les élus des outre-mer est plus que jamais une nécessité pour mieux défendre les intérêts de leurs territoires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide**

❖ De valider la participation de Monsieur AHMED Rama, à la 13<sup>ème</sup> Conférence d'Interco' Outre-mer qui s'est tenue du 23 au 26 juin 2025 aux Sables d'Olonne,

➤ La prise en charge par la 3CO des frais suivants liés à ce déplacement :

- Les frais de transport aérien (Dzaoudzi/Paris) ,
- Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place selon les montants définis par arrêté ministériel.

❖ De décider la participation à La 35<sup>ème</sup> convention des Interco de France du 08, 09 et 10 octobre 2025 à Toulouse, des élus ci-après dénommés :

- IBRAHIMA SAID Maanrifa,
- AHMED Rama
- ALLAOUI Mohamed
- FARADJI Saïndou
- RIDHOI Zainaba
- Et ISSOUFI Ramadani



➤ La prise en charge par la 3CO des frais suivants liés à ce déplacement :

- Les frais de transport aérien (Dzaoudzi/Paris) ,
- Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place selon les montants définis par arrêté ministériel et dans la limite maximale d'une arrivée la veille et d'un départ le lendemain de la manifestation.

❖ De décider la participation des élus ci-après, à la 107<sup>ème</sup> édition du Congrès des maires de France et des présidents d'intercommunalité qui se tiendra les 18, 19 et 20 novembre 2025, au Pavillon 5 du Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, et qui sera précédée, le 17 novembre, de la Rencontre des élus d'Outre-mer, au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux :

- Mroivili Mohamed Moindjie
- CHANRANI Daoudou
- BOINA RIFAY Raim

➤ La prise en charge par la 3CO des frais suivants liés à ce déplacement :

- Les frais de transport aérien (Dzaoudzi/Paris),
- Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place selon les montants définis par arrêté ministériel et dans la limite maximale d'une arrivée la veille et d'un départ le lendemain de la manifestation.

➤ D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 14 aout 2025  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



**M. IBRAHIMA Saïd Maarifa**  
  
**Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**



